



Déclaration des syndicats de la FSU à l'ouverture de la FPMA

Lundi 18 juin 2018

Aujourd'hui même, à la demande de la FSU et de la plupart des fédérations de fonctionnaires, se tient un « rendez-vous salarial ». C'est l'occasion pour nous de rappeler que les personnels attendent du gouvernement une réelle amélioration de leur pouvoir d'achat et donc la fin du gel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2010 (pertes qui s'élèvent à près de 10 %), l'abrogation de la journée de carence, une compensation pérenne de la hausse de la CSG et le respect des engagements en matière d'amélioration des déroulements de carrière.

Augmenter la valeur du point d'indice de 1% pour toute la Fonction publique représente près de 2 milliards d'euros. C'est une somme qui est importante mais ça n'est même pas la moitié du coût de la réforme de l'ISF !

Cette année scolaire a été marquée par la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositions nouvelles issues du protocole PPCR : le rendez-vous de carrière, deux campagnes de promotion au nouveau grade de la classe exceptionnelle, de nouvelles modalités de passage à la hors-classe... Toutes ces nouveautés ont entraîné un travail supplémentaire pour les services du rectorat. Nous tenons à les remercier une fois encore pour leur disponibilité.

Pour ce qui concerne les opérations de mouvement, cette année a vu la mise en place d'une nouvelle règle interdisant les modifications de vœux au-delà d'une date limite. Nous déplorons le fait que, malgré nos demandes, nous n'ayons pas été informés de certaines modifications intervenues après les groupes de travail vœux et barèmes. Nous informer de ces modifications aurait pu éviter certaines erreurs, notamment en Anglais et en Allemand. Votre décision de ne pas divulguer le projet, décision dont nous nous félicitons, pourra permettre à la FPMA de jouer tout son rôle et de corriger les erreurs sans avoir à recourir à d'obscurs « bidouillages ». Nous serons attentifs à ce que les vœux de chacun soient bien respectés.

Nous souhaitons également réaffirmer l'attachement des personnels que nous représentons au respect des règles communes, à l'équité de traitement et à la transparence qui sont garantis par le paritarisme et le respect du barème. Construire « l'école de la confiance » passe aussi par là.

Pourtant, le projet de mouvement contient deux situations que nous jugeons inacceptables. Deux candidats à mutation, en Lettres Modernes et en Sciences Physiques, obtiennent une mutation dans le lycée de leur choix au mépris des règles communes. Comment expliquer, comment justifier que les règles valent pour certains mais pas pour d'autres ? Comment pourrez-vous, Madame la rectrice, expliquer à des collègues, qui attendent, parfois depuis très longtemps, une mutation dans établissement de leur choix, que, par le fait du prince, on donne la priorité à d'autres ?

Nous pouvons comprendre et accepter que des « vœux 0 » soient utilisés pour trouver une solution à des situations particulièrement difficiles. Ainsi, nous ne nous opposons pas à l'utilisation de « vœux 0 » pour régler la situation de certains collègues repérés comme prioritaires pour des raisons médicales et pour qui le jeu du mouvement ne parvient pas à trouver une solution stable.

Ça n'est absolument pas le cas dans les deux situations que nous dénonçons. A condition de le vouloir, il serait parfaitement possible de trouver d'autres solutions. Pour les candidats à mutation subissent une mobilité forcée liée à la profession de leur conjoint, nous sommes prêts à réfléchir à des solutions équitables prenant en compte leur situation particulière tout en s'inscrivant dans les règles d'un barème équilibré.

Vous avez, Madame la rectrice, à décider aujourd'hui entre le passage en force ou un dialogue social respectueux du rôle des représentants des personnels.